



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-0591

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 329085

DOSSIER N^o : 15510

Objet : Cenosis inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 31 janvier 2001;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur des marchés des capitaux :

dispense de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 146 667 unités au prix de 3,00 \$ l'unité, chacune composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 28 février 2001.

Le directeur des marchés des capitaux,

(s) Jean-François Bernier
Jean-François Bernier

PM/lb